

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Ministère de la justice

Direction de
l'Administration
pénitentiaire
Direction des services
pénitentiaires d'Outre-
Mer

Arrêté du 5 décembre 2023

2023/12-05

Portant nomination aux fonctions par intérim de Directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation de la Réunion

La directrice interrégionale, Directrice des services pénitentiaires d'Outre-mer,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret 87-604 du 31 juillet 1987 modifié relatif à l'habilitation des personnes auxquelles peuvent être confiées certaines fonctions dans les établissements pénitentiaires ;

Vu le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret 97-3 du 07 janvier 1997 modifié portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu le décret 97-1188 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décrets 2008-1491 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des DISP ;

Vu le décret n° 2022-479 du 30 mars 2022 portant partie réglementaire du code pénitentiaire ;

Vu l'ordonnance n°58-696 du 06 août 1958 modifiée relative au statut spécial des personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté JUSK 0906392A du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du n°2023-04-01 du 5 avril 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire,

Vu l'arrêté n°2023-07-11 du 11 juillet 2023 portant délégation de signature pour tous les actes de gestion en matière de ressources humaines

Vu l'arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice en date du 28 août 2018 portant nomination de Madame Muriel GUÉGAN, directrice interrégionale des services pénitentiaires, cheffe de la mission des services pénitentiaires d'Outre-mer à compter du 1^{er} septembre 2018;

Vu l'arrêté du directeur de l'administration pénitentiaire en date du 1^{er} janvier 2023 portant délégation signature à Madame Muriel GUÉGAN, directrice interrégionale des services pénitentiaires, cheffe de la mission des services pénitentiaires de l'OUTRE-MER à l'effet de signer, au nom du garde des sceaux, ministre de la justice, l'ensemble des actes relatifs aux affaires des services placés sous son autorité ;

Vu l'arrêté du garde des sceaux du Ministère de la Justice en date du 3 avril 2019 nommant **Madame Karine BERNAUD-AVRIL** Directrice pénitentiaire d'insertion et de probation de classe normale qualité d'adjointe au Directeur fonctionnel du SPIP de la Réunion,

ARRETE

Article 1 : Madame Karine BERNAUD-AVRIL directrice d'insertion et de probation de classe normale est nommée Directrice fonctionnelle des services d'insertion et de probation de la Réunion par intérim à compter du 5 décembre 2023 et jusqu' au 1^{er} mars 2024,

Article 2 : Suivant l'article 712-8 du CPP Madame BERNAUD-AVRIL pourra sous réserve de délégation du juge de l'application des peines procéder à tous les actes nécessaires dans le cadre du suivi des personnes dont le SPIP assure le suivi,

Article 3 : Les fonctions de Directrice fonctionnelle du SPIP de la Réunion n'ouvre droit à aucune prime ou indemnité supplémentaire,

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Réunion



La directrice des services pénitentiaires
d'Outre-Mer

Muriel GUEGAN

HARLICOT Corinne



Secrétaire Générale

